Formation en présentiel
INTERVENTIONS EN ESPACES CONFINÉS
Code formation EC maj 16/02/2026

PUBLIC ET PRE REQUIS

Tous salariés susceptibles d'intervenir en milieu confiné.
Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation.

PHASE DE PREPARATION

En amont de la formation une fiche de détermination des besoins sera envoyée à l'entreprise pour prendre en compte les installations et les zones de travail en confinement, et ainsi ajuster le programme à vos besoins.

Durée
7 heures

Effectif par session
2 mini 8 max

OBJECTIF

Acquérir les compétences nécessaires pour définir les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre pour diminuer les risques d'accidents ou tout au moins limiter les conséquences dommageables.

COMPETENCES VISEES

Le participant doit être capable de :

- Conduire une analyse du risque pour autoriser un travail en espace confiné.
- Définir les moyens de prévention pour prévenir les risques liés au travail en espace confiné.
- Arbitrer et prendre les bonnes décisions en fonction des aléas des opérations.
- Pénétrer en espace confiné
- Surveiller une équipe qui intervient en espace confiné

CONTENU

Accueil des participants
Rappel des objectifs de la formation

1) INTRODUCTION ET PRESENTATION DES OBJECTIFS DE LA FORMATION
Rôle du superviseur
Définition des espaces confinés
Présentation de l'importance de la maîtrise des risques en espace confiné

2) PREVENTION DU RISQUE D'INTERVENTION EN ESPACE CONFINE
La démarche de prévention et l'évaluation du risque
Les procédures (plan de prévention, autorisations de travail, consignation)
Le permis d'entrée en espace confiné (Modèle, élaboration)
L'identification des risques (physiques, atmosphériques...)
Travaux dans les cuves (Procédure)

3) LES RISQUES EN ESPACE CONFINE
Plusieurs types de risques : chimiques, physiques, incendie, biologique
Présence de gaz (CO, CO^2) et leurs effets sur l'homme (asphyxie, intoxication…)
Le risque incendie-explosion (conditions d'inflammation / explosion)
Les risques physiques (chutes, thermiques, fluides…)

SARL A.C.FO
Siège Social : 8 Rue des Romarins - 30300 Jonquières St Vincent
SIRET 814 533 188 00011- NAF 8559A
Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 91-30-03867-30
06 66 09 23 54 – acfo.formation@gmail.com

4) RISQUES LIES A L'ATMOSPHERE
Mesures de prévention (ventilation, détecteurs, EPI)
Risques physiques (chutes…)
Mesures de prévention (harnais, ligne de vie…)

5) LES INTERVENANTS
Superviseur, exécutant et surveillant

6) LES DISPOSITIFS D'URGENCE
Étude de cas pratique (analyse et prévention)
Procédures d'évacuations

7) MISE EN PRATIQUE
Analyse des modes opératoires
Détermination des mesures de prévention et protection
Critères de choix : prise de décision

Bilan de la formation/questions diverses

METHODES ET MOYENS MOBILISES

Supports audio visuels adaptés (power point), vidéoprojecteur, paperboard
Alternance d'apports théoriques et pratiques, mise en situation, travaux pratiques.
Livret remis au stagiaire.

REGLEMENTATION

Article R4141-3 : Cet article impose une formation à la sécurité adaptée aux risques spécifiques du poste de travail. Les interventions dans des environnements à atmosphère confinée ou toxique tombent directement sous cette obligation.
Articles R4222-23 et R4222-24 : Ils concernent spécifiquement les travaux dans les cuves, puits, conduites de gaz, canaux de fumée, fosses, galeries, etc. Ils imposent des mesures de prévention strictes (ventilation, surveillance) qui nécessitent obligatoirement un personnel formé pour être appliquées.
Article R4412-59 : Il encadre les interventions dans des zones où l'atmosphère peut être polluée ou manquer d'oxygène, rendant la formation aux équipements de protection (comme les détecteurs de gaz ou les appareils respiratoires) obligatoire.

MODALITES DE SUIVI

Chaque participant signera une feuille d'émargement, ainsi que le formateur.
Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

EVALUATION ET VALIDATION

Une attestation de formation et un certificat de réalisation seront établis pour chaque participant..
QCM d'évaluation des acquis et mise en situations pratiques.

NOTRE INTERVENANT

Formateur expérimenté dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle continue. Formateur reconnu I.P.R.P (intervenant en prévention des risques professionnels) par la DREETS OCCITANIE.CV sur demande.

INFORMATIONS

Contact
Prise de renseignements via la rubrique "contact" sur notre site Web, ou par mail "contact@acfo.fr, ou par téléphone
Au 06 66 09 23 54.

Délai accès
Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours.
L'inscription sera validée après le retour de la convention signée, une convocation sera alors envoyée au participant.

Tarif
Nous consulter en intra pour un groupe.